



Ville
d'Estérel

AVIS PUBLIC

Modification du calendrier des séances – 2023

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 septembre 2023, la résolution numéro 2023-09-153 afin de modifier le calendrier des séances comme suit :

20 janvier 2023	–	17 h 00	21 juillet 2023	–	17 h 00
17 février 2023	–	17 h 00	18 août 2023	–	17 h 00
17 mars 2023	–	17 h 00	22 septembre 2023	–	17 h 00
21 avril 2023	–	17 h 00	20 octobre 2023		17 h 00
			23 octobre 2023		
19 mai 2023	–	17 h 00	17 novembre 2023		17 h 00
			27 novembre 2023		
16 juin 2023	–	17 h 00	15 décembre 2023		17 h 00
			18 décembre 2023		

À noter que les trois dernières séances de l'année seront ainsi tenues le lundi en fin de journée plutôt que le vendredi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 25^e jour du mois de septembre 2023.


Karell Morin, greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 25 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de septembre 2023.


Karell Morin, greffière